

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2022

Le 20 janvier 2022 à 19h30, le Conseil Municipal de Chassey le Camp s'est réuni au lieu habituel de ses séances, étaient présents : JL DOREAU, CH MARTIN, CH RIGOULOT, D MARCANTONI, P MARLOT, T MORETEAUX, G JONNIER, absent : ST POULET, secrétaire de séance : CH MARTIN

1/ COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU GRAND CHALON :

Il est fait aux conseillers, sans aucune remarque.

2/ CONVENTION AVEC LA SPA DE CHAGNY POUR L'ANNEE 2022 :

Elle est renouvelée au même tarif de 1 € par habitant que l'année précédente, soit 350 euros. Elle comprend l'enlèvement des animaux sur le territoire de notre Commune : **UNANIMITE**

3/ SUBVENTIONS CHANTIER MAIRIE :

L'adjoint Dominique MARCANTONI répond aux questions des conseillers sur le remplacement de la chaudière gaz par une pompe à chaleur au rez-de-chaussée de la Mairie (2 bureaux, CIACC, salle de conseil) et la gestion de l'eau chaude de la tisanerie par un simple cumulus. Le Maire présente le plan de subventions soit : devis du moins disant à 24.618€53 HT et 29.542€24 TTC, aide de l'Etat par la DETR à 50 % du HT soit 12.309€26, aide du Grand Chalon par le FAPC à 50 % du reliquat soit 6.154€63. Le total des subventions est de 18.463€89 à inscrire au budget face aux 29.542€24 de TTC (récupérable partiellement sur 2 ans) soit 11.078€85 restants à charge pour la Commune. Taux de subvention sur le HT de 75 %. Le Maire soumet au Conseil deux délibérations pour solliciter les deux subventions : **UNANIMITE**

4/ ACHAT DE TERRAIN :

Le Maire rappelle le projet de rachat à la succession MARINOT de divers terrains en friche, essentiellement au lieu-dit les Grands Péteurs pour 1ha72a15ca. L'offre initiale de 1.200 €, acceptée par la succession a été remontée par la SAFER à 1.595€48 (environ 1 €/m²) auxquels s'ajoutent 9 % de frais SAFER et les frais de notaire. L'opération a pour but la mise en valeur d'un mur poids situé au-dessus du hameau de Valotte dans le cadre d'un futur circuit patrimonial. Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte la somme et les frais demandés, choisit Maître Thomas CROLET, 25 rue de la Ferté à 71150 Chagny et autorise le Maire à signer l'acte : **UNANIMITE**

ARRIVEE AU CONSEIL DE MR GUILLAUME PIERRE ET DE MME ROSEROT MARIE NOELLE (20 heures)

5/ PRESENTATION DE L'AVANT PROJET DE P.L.U.I. :

Le Maire rappelle les grandes orientations de ce document d'urbanisme qui va se substituer à la carte communale existante avec notamment des soucis de préservation de bâti ancien, du paysage et du patrimoine. Il énonce ensuite les principales caractéristiques de chaque zone telles qu'énumérées dans le règlement, puis le Conseil examine les plans de zonage. Il est répondu aux questions et la liste des emplacements réservés est examinée. Il est également débattu de l'OAP Commerce pour le Bourg et de l'OAP sectoriel pour la zone d'activités des Garruches. A l'issue et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à **UNANIMITE** l'avant-projet de P.L.U.I. Le Maire rappelle qu'une enquête publique aura lieu en Mairie en mars/avril et que les observations des habitants seront examinées de nouveau par le Conseil avant une approbation définitive du PLUI en automne. Dans l'année 2023 seront alors fixées les conditions du Droit de Préemption Urbain.

6/PRESENTATION DE L'ARRET PROJET DU RLPI :

Le Maire rappelle le zonage de ce Règlement local de Publicité Intercommunal et en fait circuler les plans. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le document à l'UNANIMITE.

7/ QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire évoque la possibilité de passer la coupure nocturne de l'éclairage public de 24 à 6h, actuellement à 01 h et 05 h, par soucis d'économie. Les conseillers vont réfléchir à cette proposition pour une éventuelle décision ultérieurs.
- Le Maire indique que la SAFER a validé la vente de terrain SARL de l'Ormeau à la Commune.
- Le Maire fait le compte rendu de la 2^{ème} réunion UNESCO avec les Présidents des O.D.G. Ceux-ci vont évoquer la proposition en Assemblée Générale.
- Le chantier d'implantation de la fibre optique va se dérouler rapidement. Le Maire déplore un manque d'information criant de la part des décideurs.
- Le contrat d'entretien tri annuel des poteaux d'incendie confié auparavant à VEOLIA sur 3 unités pour un coût de 254.52 € sera effectué par SUEZ sur les 4 unités pour un coût de 192.72 €.
- Le Maire rappelle l'achat et la distribution de gilets jaunes aux enfants fréquentant l'arrêt de bus sur la D109 pour 57 € TTC.
- Le Conseil refuse les subventions demandées par France Ado et l'école de musique de Demigny.
- Le Maire informe le Conseil du projet de « Marche des vendanges » de Mr S.FOUTOYER, directeur artistique de la Compagnie S.F.

8/ QUESTIONS DES CONSEILLERS :

- Mr Guillaume Pierre signale un affaissement d'une tombe au cimetière. Le Maire constatera les faits et contactera l'entreprise.
- Mr Patrick MARLOT rend compte d'une étude qu'il a menée pour installer un défibrillateur au carrefour entre la rue du Canal et la Montée des Sources au hameau de Corchanu. Après le refus d'un premier riverain, il a trouvé un propriétaire acceptant la pose du matériel sur son mur et la prise en charge de l'installation électrique. Le projet concernera 150 habitants et se trouve valorisé par la présence au carrefour du domicile d'un pompier professionnel. Le Conseil donne son accord de principe pour la réalisation dans le budget 2022. Cette opération devrait coûter environ 2.000 euros.

Fin de séance à 21h30,

Le Maire de Chassey le Camp,

Jean-Louis DOREAU.